



## CTC du 7 janvier 2021 : On touche le fond !

Alors que notre déclaration liminaire ainsi que nombre de nos récents écrits ont fait état d'une dégradation progressive du dialogue social, l'attitude de la DPJJ lors de ce Comité Technique Central est venue davantage enfoncer le clou.

Tout d'abord, parce que la DPJJ, depuis qu'elle est en poste et contrairement à ses prédécesseurs, n'a pas pris la peine de répondre aux déclarations liminaires des différentes organisations syndicales comme il est d'usage. Si certaines réponses ont été obtenues dans le cadre des débats, les interrogations qui n'étaient pas liées à l'ordre du jour n'ont reçu aucune forme de réponse.

En ce qui concerne les questionnements de **la CGT PJJ** :

- Rien sur notre demande de travailler le règlement intérieur des SE-EPM avec l'administration pénitentiaire et la DPJJ
- Aucune transmission du PV du dernier comité. Rappelons-le, cet écrit permet de retranscrire les prises de positions des organisations syndicales mais aussi de l'administration.
- Rien sur le déni de démocratie, déjà dénoncé par quasiment toutes les organisations représentatives, avec sa nouvelle manifestation par la diffusion de la circulaire d'application du futur CJPM, alors même que le texte n'est pas encore adopté par la voie parlementaire.
- Aucune réelle présentation du CIA et de l'évolution de l'IFSE comme cela nous avait été annoncé en amont de ce CT. L'administration nous rassure cependant : une multilatérale aura lieu courant mars.

Pour le reste, aucune réelle écoute à nos remarques et à nos revendications et un ton plus que péremptoire. Pour parachever le tout, la DPJJ n'a pas pris la peine d'achever l'instance, préférant laisser la basse besogne à son adjoint. Si cette instance de dialogue social est inutile pour la DPJJ pourquoi poursuivre la mascarade ? Peut-être parce que la loi l'oblige à entendre le bas peuple. En attendant, cela permet clairement de relativiser ses motivations à exercer cette mission, à savoir l'intérêt pour le public mais aussi pour ses agents. Car à l'entendre, la DPJJ n'a que très peu de marge de manœuvre sur de nombreux points et les ambitions à défendre la profession, malgré un discours de façade, restent plus que limitées.

Sur les points à l'ordre du jour :

S'agissant du plan SST, malgré des efforts effectués suite aux audiences bilatérales, cette présentation du plan est encore insuffisante par rapport aux attentes de notre organisation syndicale en matière de santé et sécurité au travail. Le fossé entre le prescrit et le réel est toujours aussi regrettable et l'attitude de la DPJJ dans les échanges ont clairement contribué à ce que **la CGT PJJ** vote défavorablement pour ce plan.

VOTE :

Pour : CFDT      Abstention : SNPES / UNSA      Contre : **CGT PJJ**

Sur la recherche, **la CGT PJJ** a rappelé ses attentes d'indépendance par rapport aux commandes politiques, d'intérêt pour les professionnels de terrain mais aussi de bienveillance lorsqu'il s'agit de mettre en place des études dans les services. Notre OS aurait également souhaité y voir une place plus

prépondérante de la place de la réforme de l'ordonnance de 45 avec ces impacts pour les usagers mais aussi pour les professionnels.

VOTE :

Pour : SNPES / CFDT / **CGT PJJ**      Abstention : UNSA

Sur la formation des CADEC, si ce qui nous a été présenté lors de ce CT ne concerne qu'une formation d'adaptation à l'emploi pour la création de ce corps, **la CGT PJJ** considère que, malgré un allongement relatif de la durée de formation, nous sommes bien loin du compte d'une réelle formation à la hauteur des enjeux et de toutes les missions de ces professionnels. Les modules y sont principalement axés sur le management. **La CGT PJJ** en a profité pour rappeler, une fois de plus, le mécontentement d'une très grande partie des CADEC à se voir représenter par des élus siégeant à la CAP des Directeurs, non représentatifs des anciens CSE. L'administration nous renvoie au décret et reste sur sa position de ne pas vouloir le modifier, au motif que cela prendrait trop de temps. L'Administration Centrale démontre une fois de plus qu'elle ne prend pas en compte la parole de ces agents, illustrant ainsi la préoccupation et la considération qu'elle porte à ce corps.

VOTE :

Pour : CFDT / UNSA      Abstention : SNPES / **CGT PJJ**

Pour les priorités données aux dispositifs de formation par l'ENPJJ et les PTF en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, **la CGT PJJ** a dénoncé le fait que les stagiaires aient été obligés d'effectuer leur stage en détention alors même que les stagiaires de l'administration pénitentiaire en ont été dispensés. Si nous comprenons que l'ENPJJ tente de s'adapter au contexte et qu'une alternance est nécessaire, cela ne peut pas se faire à tout prix.

Sur le budget, nous vous renvoyons à notre analyse en date du 16 novembre dernier ([Et clic!](#)) afin de relativiser la présentation très optimiste de la DPJJ. S'agissant des mesures catégorielles, voici les réponses apportées aux questionnements de **la CGT PJJ** :

- Sur la NBI, les sommes prévues ne sont pas pour étendre ce dispositif à l'ensemble des agents comme **la CGT PJJ** le demande sur le fondement du décret afférent mais uniquement pour régulariser les agents qui exercent en Milieu Ouvert **ET** qui ont leur unité implantée dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. D'ailleurs, vous pouvez vérifier avec ce lien si votre unité est concernée ([et clic !](#)) Pour les autres, circulez, il n'y a rien à voir...
- Sur le RIFSEEP, l'augmentation de 3,9 millions d'euros devrait permettre une revalorisation de l'IFSE pour la filière socio-éducative (éducateurs/ASS/CSE). Une deuxième allocation du même montant dans l'année devrait compléter les premiers versements. Si cette annonce est positive, les sommes annoncées risquent de ne pas permettre un alignement sur les 600 euros mensuels déjà perçus par les ASS. La SDRHRS n'a d'ailleurs pas confirmé cet alignement exigé par **la CGT PJJ**. Notre OS a d'ailleurs revendiqué une revalorisation de l'IFSE pour les CSE pour valoriser le concours interne. Notre OS a également exprimé son inquiétude de voir un nivellement des groupes de fonctions de l'IFSE pour les éducateurs avec pour conséquence la fin de la reconnaissance liée aux différentes sujétions.
- Nous avons rappelé que les contractuels ne bénéficient ni de la NBI et ni du RIFSEEP. Notre OS a demandé que ce décrochage indemnitaire avec les titulaires soit compensé à la même hauteur.

- En réponse à notre demande de maintenir l'examen quadriennal malgré la revalorisation de l'IFSE en 2021, l'administration semble le garantir mais nous attendons une confirmation. Pour rappel, les agents qui n'ont pas bénéficié de revalorisation de leur IFSE depuis 2017 (c'est-à-dire ne pas avoir eu de promotion de grade et de mobilité) peuvent percevoir une revalorisation de leur IFSE en 2021.

S'agissant du projet de décret prévoyant la transmission de données à l'Office Nationale de la Protection de l'Enfance, l'AC n'a pas tenu compte de notre remarque sur le fait que cet organisme était susceptible d'être modifié et qu'il était prématuré de traiter cette question. **La CGT PJJ** a rappelé son opposition quant à cette possibilité.

Le point sur le recueil de satisfaction des usagers a été reporté au prochain CTC.